
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 29 septembre 2016 à 18h30 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN Départ après la 17 ^{ème} délibération Pouvoir de Jean-Marc VIAL
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Pouvoir d'Evelyne FORNER
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Nathalie MURGUET
7	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas POILLEUX	Pouvoir de Jérôme DARVEY
10	AIX-LES-BAINS	T	Serge GATHIER	Pouvoir de Véronique DRAPEAU
11	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
12	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
13	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Gilles LAURENT
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
22	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
23	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
24	MERY	T	Eudes BOUVIER	
25	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
26	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
27	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
28	MOUXY	T	Nicolas MARC	
29	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
30	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
31	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
32	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
33	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
34	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
35	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
36	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
37	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
38	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
39	VOGLANS	T	Martine BERNON	

17 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Aurore MARGAILLAN
AIX-LES-BAINS	Jean-Marc VIAL
AIX-LES-BAINS	Evelyne FORNER
AIX-LES-BAINS	Claudie FRAYSSE
AIX-LES-BAINS	Jérôme DARVEY
AIX LES BAINS	Pascal PELLER
AIX LES BAINS	Nathalie MURGUET
AIX-LES-BAINS	Nicolas VAYRIO

AIX-LES-BAINS
DRUMETTAZ-CLARAFOND
GRESY-SUR-AIX
GRESY-SUR-AIX

Véronique DRAPEAU
Gilles LAURENT
Didier FRANÇOIS
Elisabeth ASSIER

Autres présents non votants :

Marc MORAND
Daniel DE MEDTS
Michel GOUDOUNEIX
Frédéric GIMOND
Martine REVOL
Françoise GRAVIER
Véronique MERMOUD
Sébastien BABOULAZ
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY THEVENON

Pugny-Chatenod
Saint Offenge
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directrice de cabinet
Directrice Pôle Ressources
Responsable Urbanisme
Chargé de mission CitésLab
Responsable juridique
Assistante Direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 22 septembre 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 221 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 23 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 39 présents (39 titulaires), et 50 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

ÉCONOMIE

Versement d'un fonds de concours à la commune d'Aix-les-Bains ZAE Les Combaruches-Sous-secteur de la Chevaline Création d'une liaison routière

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, a décidé le 30 septembre 2010, la mise en place d'un dispositif de fonds de concours en faveur des Communes.

Destinée à accompagner la requalification et l'extension des zones d'activités économiques (ZAE) communales, cette procédure a été reconduite lors du conseil communautaire du 5 février 2014.

Le taux d'intervention de la communauté est fixé à hauteur de 50% de la dépense éligible pour les voiries desservant uniquement une zone d'activités économiques et à hauteur de 25% pour les voiries mixtes (voiries desservant à la fois des espaces d'activités économiques mais aussi d'autres quartiers ou équipements de la commune).

Le conseil communautaire de Grand Lac du 25 avril 2016 a voté le versement d'un fonds de concours d'un montant de 53 410,45 € à la commune d'Aix-les-Bains.

Cette somme correspondait à l'opération suivante :

✓ Création d'une liaison routière pour desservir le sous-secteur de la Chevaline – ZAE Les Combaruches :

- Coût des travaux éligibles : 462 579,08 € TTC
- Participation de la CALB à hauteur de 25 %, plafonnée à 60 000 €.

L'ensemble des projets communaux dépassant l'enveloppe budgétaire 2016 (100 000 €), le conseil communautaire a alors diminué chacun des fonds de concours d'environ 11 %.
Le fonds de concours versé à la commune d'Aix-les-Bains était ainsi ramené à 53 410,45 €.

Grand Lac ayant décidé de porter à 190 000 € l'enveloppe budgétaire destinée à financer les fonds de concours, il a été proposé aux communes de répondre à un second appel à projets destiné à :

- préciser les dossiers validés par le conseil communautaire du 25 avril 2016,
- mais aussi à en étudier de nouveaux.

Sur ces nouvelles bases, le dossier présenté par la commune d'Aix-les-Bains a été réétudié par la commission économique de Grand Lac le 15 septembre 2016.

L'opération présentée par la commune d'Aix-les-Bains répond à la définition d'une opération à caractère exceptionnel (offre immobilière, générée par le projet d'aménagement, supérieure à 2 000 m² de SHON).

Il est donc proposé, conformément à la délibération du 5 février 2014, de porter le plafond du fonds de concours à 120 000 €.

Le fonds de concours octroyé à la commune d'Aix-les-Bains s'établirait ainsi à 115 644,75 € (soit 25 % de 462 579,08 €).

Dans ce cadre, la commission économique propose d'annuler et remplacer la délibération D1285 du 29 avril 2016

Il est précisé que la commune d'Aix-les-Bains ne bénéficiera d'aucun financement extérieur autre que celui faisant l'objet de la présente délibération. En cas de réalisation d'un montant inférieur à la somme ci-dessus indiquée, la participation de Grand Lac restera plafonnée à hauteur de 25 % du montant effectif de l'opération.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer tout engagement permettant le versement de ce fonds de concours à la commune d'Aix-les-Bains.

Monsieur le Président précise que les crédits, régulièrement inscrits au budget 2016, seront imputés au programme 156 « zones économiques » du budget principal.

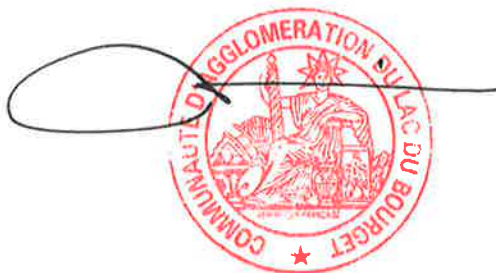
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours d'un montant de 115 644,75 € à la commune d'Aix-les-Bains,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier et à procéder au versement du fond de concours ci-dessus indiqué à la commune d'Aix-les-Bains.

Aix-les-Bains, le 29 septembre 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 39
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0
- Blanc(s) : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Versement d'un fonds de concours à la commune d'Aix-les-Bains - ZAE Les Combaruches sous secteur de la Chevaline - Création d'une liaison routière

Date de transmission de l'acte : 03/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 03/10/2016

Numéro de l'acte : d1515 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160929-d1515-DE

Date de décision : 29/09/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.8. Fonds de concours
7.8.1. Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres